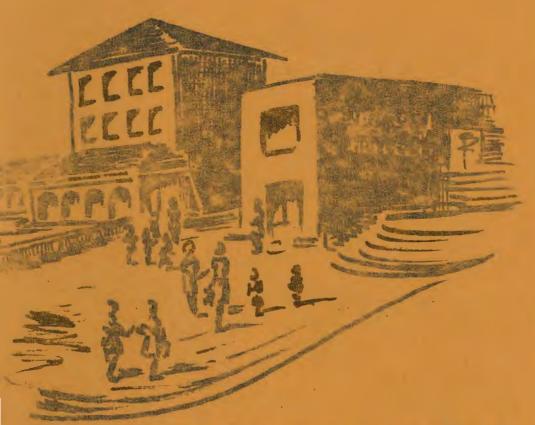
CHUZELLES



INFORMATIONS

Nº7

DECEMBRE 1980

CHUZELLES

INFORMATIONS

Nº 7

DECEMBRE

SOMMAIRE

-0-0-0-0-0-0-0-

Propos du Maire Budget supplémentaire I980 Portes ouvertes Mille-club Emprunts Dépenses 1979 Subventions 1980 Fleurissement de la France Permis de construire Recensement 1975 Voirie Chasse Bâtiments Electrification 11 Novembre I980 Délibération C.M.

Stade

Repas du 3ème Age Etat Civil La Mairie à votre service

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Par " ce mot du Maire " coutumier, je tiens à vous informer des réalisations effectuées dans notre commune au cours de l'année 1980 pour le bien être et le mieux vivre des habitants et des sociétés.

Je suis heureux, tout d'abord, de vous rappeler que notre Mille-Club a été ouvert au public le 19 octobre en présence de Monsieur le Sous-Préfet MAILLOCHEAU et de Monsieur le Président du Conseil Général Louis MERMAZ. Comme vous avez pu le constater, le Mille-Club est équipé de 2 salles très différentes dans leur aspect comme dans leur destination. Il répond à nos besoins, certes modestes . mais également à la dimension de nos finances. Les travaux intérieurs sont terminés et je remercie vivement tous ceux qui, bénévolement, ont bien voulu oeuvrer à l'aménagement de la grande salle en participant aux travaux de peinture, d'éclairage intérieur, de confection du bar et de vestiaires ... Les travaux extérieurs seront poursuivis par la finition des pelouses, chemin d'accès, parking, éclairage, clôture. A cette occasion, je fais appel à toutes les bonnes volontés et je formule le souhait que chacun ait à coeur de conserver

l'ensemble en bon état. Certains auraient sans doute préféré un bâtiment plus vaste, mais faute de grives....

3 %

De gros travaux subventionnés ont été exécutés au Groupe Scolaire (peintures extérieures, circuit électrique, éclairage des classes) mais il reste à refaire le circuit de la chaufferie et à placer une nouvelle clôture de la cour, en bordure du C.D. I23. Une grille a été posée à l'entrée de la mairie . Les portes des W.C. publics ont été remplacées . mais de nouvelles détériorations se sont produites : cette fois, des vandales se sont attaqués aux tuyaux de descente de chasses d'eau.

Nos projets ?

- aménager la salle communale (ancienne salle de classe) afin d'y acqueillir le Club des Anciens, cette salle devenant leur foyer.
- réaliser très vite le renforcement électrique donné en adjudication,
- poursuivre l'assainissement (Tère tranche , Programme 1980 en cours de réalisation, demande d'une 2ème tranche pour 1981)
- entretenir et améliorer (comme chaque année) la voierie communale.
 - réaliser, si possible,
 - le pont des Serpaizières
 - le curage du bief de l'Abereau

AU TRAVAIL!

3

D'autre part, le Conseil municipal sera appelé à prendre d'importantes décisions relatives aux dépenses envisagées en 1981 qui se répercuteront sur la fiscalité locale, totalement dépendante de nos estimations. Nous ferons de notre mieux pour être équitables en cette matière.

Mais en cette fin d'année , bien oue vous sachant préoccupés par la situation économique tant française que mondiale, par le chômage de plus en plus important, par la situation de plus en plus précaire de nos jeunes , par le coût de la vie sans cesse croissant, je formule le voeu que cette nouvelle année 1981 vous apporte plus de bien être et de tranquillité.

'Au nom du CONSEIL MUNICIPAL. je vous présente nos meilleurs voeux pour 1981.

BUDJET SUPPLEMENTAIRE 1980

23 . 190 . . 23 - 203

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Denrées et fournitures	1	100,00
Frais de personnel et charges sociales	9	000,00
Travaux et Services Extérieurs	52	780,00
Participations et Contingents	1	450,00
Allocations et Subventions		70,00
Frais de gestion générale	5	300,00
Frais Financiers	1	500,00
Charges Exceptionnelles	3	.800,00

BECETTES :

DEPENSES :

Recouvrements et Subventions		304,36
Impôts Indirects		496,92
Excédent de fonctionnement re	porté _	74 198,72
TOTAL	-	75 000,00

TOTAL

75 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
TOTAL TITLE DISTO	

Entretien du cimetière	5	000,00
Terrain de sports	165	271,63
Acquisition de Matériel	5	000,00
Travaux Bâtiments (Mille Clubs)	337	519,76
Bâtiments (Ecoles)	74	750,00
Travaux Voirie	11	812,89
* Electrification rurale	115	413,18
" Assainissement	900	000,00
TOTAL =	1 614	767,46
RECETTES :		
Excédent d'investissement reporté	569	017,46
Subventions d'équipement	-315	000,00
Taxe Locale d'Equipement	29	000,00
Emprunts pour Ecole	69	000,00
pour Assainissement	585	000,00
pour électrification.	47	750,00
ጥርጥልፕ "	1 611	767 16

PORTES OUVERTES

Le Dimanche I9 octobre, Chuzellois et Chuzelloises étaient invités à la cérémonie d'inauguration de leur Mille-Club dont la plupart ne connaissaient, jusqu'alors, que la silhouette.

Construit par des spécialistes, sa charpente a fait l'admiration d'un Chuzellois, bien documenté sur les constructions métalliques, quant à la longueur des poutres toutes identiques et à leur mode d'assemblage.

Parcourant l'intérieur, chacun pouvait, en ce jour, apprécier les services que cet ouvrage, édifié sur sous-sol par décision du Conseil Municipal, rendrait à la commune grâce à la partie réservée au stockage du matériel, mais surtout aux sociétés et particuliers avec ses deux salles bénéficiant d'un mode de chauffage efficace et rapide, équipées de tables et chaises d'entretien facile, et bientôt de quelques appareils ménagers (cuisinières, frigidaire) : grande salle de 200 m2 à l'étage, plus particulièrement réservée aux assemblées générales, fêtes de sociétés, grandes réunions de famille; celle du sous-sol convenant mieux aux diverses réunions en raison de ses dimensions plus réduites donc de son caractère plus intime.

Monsieur MAILLOCHEAU, Sous-Préfet de Vienne et Madame; Monsieur MERMAZ, Député-Maire de Vienne, Président du Conseil Général et Madame, honoraient de leur présence cette cérémonie à laquelle participaient également Monsieur MOUSSIER, Président de l'Association des Maires des Cantons de Vienne et Madame; Monsieur BOURGUIGNON du Service de l'Equipement et Madame; Madame COLOMB du Cabinet CHIOSO; Messieurs les Présidents des sociétés locales et leurs familles; Messieurs les artisans ayant participé à la construction et de très nombreux Chuzellois que la Municipalité était heureuse d'accueillir. Monsieur DOMEYNE, maire de Chasse, ancien conseiller général, Monsieur LAFON, Secrétaire en Chef de la Sous-Préfecture, s'étaient excusés.

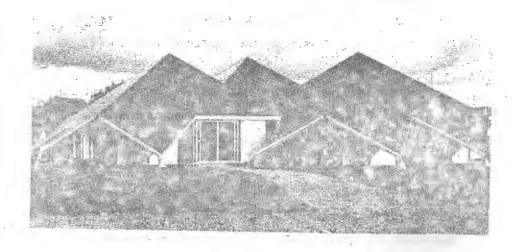
Monsieur CHAINTREUIL ayant remercié les personnalités présentes et la nombreuse assistance, Monsieur MERMAZ exprima sa satisfaction de voir, mis à la disposition des sociétés locales et de la population un local adapté à leurs besoins pour la construction duquel Monsieur GERY puis Monsieur CHAINTREUIL ont successivement oeuvré et précisait qu'il avait en poche bien d'autres projets que le Conseil Municipal souhaitait réaliser et s'efforçait de mener à bien.

Monsieur le SOUS-PREFET disait ensuite combien il était heureux de constater que cette construction,

MILLE . CLUB

quoique de type industriel et de ligne futuriste, s'intégrait parfaitement dans le paysage et soulignait plisamment que, même de l'intérieur, on voyait le ciel. Il terminait en souhaitant que des réunions plus faciles permettent aux nouveaux habitants de s'intégrer plus vite à la vie du village, comme Monsieur CHAINTREUIL en avait exprimé le voeu lors d'une précédente réunion.

Un vin d'honneur clôtura agréablement cette matinée. Peu à peu la foule quitta ce Mille-Club tant attendu et auquel tout Chuzellois souhaite une longue vie.



REGLEMENT INTERIEUR

Les deux salles du Mille Club peuvent être mises à la disposition des sociètés ou associations régulièrement déclarées ou agrées ainsi qu'à toute personne qui désire les louer pour une réunion de famille.

La location ne peut se faire qu'en mairie en présence du planning et aux conditions suivantes :

- gratuitement pour les sociétés de la commune
- selon un prix fixé par le Conseil Municipal pour toutes les autres manifestations.

Les réunions à but lucratif ne sont pas autorisées.

Le paiement devra être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Monsieur le Percepteur de VIENNE-BANLIEUE.

Une caution sera demandée lors du règlement du prix de la location, et ce, à la remise des clés. En cas de dégâts constatés à la salle ou au matériel cette caution ne sera pas rendue, et si son montant n'est pas suffisant pour réparer les dommages causés, le supplément sera versé en la THE SHAPE STATE OF THE SHAPE STA

Caisse de Monsieur le Percepteur de VIENNE-BANLIEUE sur simple avis de l'administration municipale.

Toute personne ou association qui louera

- 1° La rendre dans l'état de propreté où elle l'a trouvée (toilettes et vestiaires compris)
- 2° Restituer, rangées, propres et en bon état, les installations et matériels appartenant à la commune.
 - 3° Veiller à ne pas incommoder le voisinage par le bruit, ni faire de tapage nocturne à la sortie de la salle.
- As Respecter les consignes de sécurité
 habituelles. Il est interdit d'allumer
 des feux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de transformer les prises de
 courant ainsi que tout appareillage
 électrique.
- 5° Il est également interdit d'enfoncer des pointes ou vis dans les boiseries ou panneaux, de coller des affiches ou des pancartes à l'intérieur comme à l'extérieur.

L'organisation d'un bal n'est autorisée que si ce bal a lieu uniquement sur invitations, toute publicité par voie de presse ou d'affiches... etc... sera un motif d'annulation de ce contrat, même après signature.

Chaque locataire devra se charger du maintien de l'ordre et veiller à la bonne tenue du public. Toute personne qui commettrait un acte contre la décence ou serait en état d'ivresse devra être immédiatement priée de quitter la salle.

Pour les manifestations avec buvette et musique, les organisateurs devront être en possession des autorisations administratives nécessaires.

Chaque utilisateur devra fournir une attestation d'assurance "Responsabilité civile" pour pouvoir disposer de la salle.

En aucun cas, la COMMUNE ne pourra être tenue pour responsable des incidents ou accidents survenus.

Le montant de la caution et des prix de location sera fixé par délibération du CONSEIL MUNICIPAL.

Après avoir pris connaissance des conditions du
contrat,
Monsieur
représentant la société, l'association
les accepte sans restriction, ni réserve,
s'engage à les respecter et demande la réservation
de la grande salle
de la salle en sous-sol
pour le

signature :

Par délibération en date du 3T octobre 1980, le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif de la location des deux salles du MILLE-CLUB.

To Cautions :

- caution de T 000,00 francs pour grande salle de 600,00 francs pour petite salle à l'occasion d'un bal, d'un repas, d'une fête ou de réunion privée.
- aucune caution pour assemblée genérale ou réunion d'une société ou association locale.

2º Locations :

- Grande salle :
 - gratuité pour association ou société de la commune

(李) (蒙) (宋) (李) (宋)

- 400,00 francs pour particulier de Chuzelles
- 800,00 francs pour personne n'habitant pas dans la commune
- Petite salle :
 - gratuité pour association ou société de la commune
 - 200,00 francs pour particulier de Chuzelles
 - 400,00 francs pour personne n'habitant pas dans la commune.

Les paiements seront effectués, par chèque, à l'ordre de Monsieur le PERCEPTEUR DE VIEUNE BANLIEUE C.C.P. 5000 68 K GRENOBLE.

Prochainement un inventaire du matériel, propre a chaque salle, sera joint au réglement interieur.

La demande d'ocupation ou de location, ne peut se faire qu'en MAIRIE.

Les clefs sont a retirer et a rendre chez M. FARAULT Georges, adjoint au Maire, hameau de Saint-Maurice;

La salle réservée au matériel communal, n'est jamais comprise dans la location, et seulement les persones autorisées par le MATRE y ont accés. Ce local n'étant pas en comformité avec les consignes de sécurité, le public ne peut y ètre admis.

EMPRUNTS

Les différents travaux effectués sur la commune représentent des sommes d'argent importantes, ce qui nous obligent à contracter des prêts.

CAISSE D'EPARGNE DE VIENNE :

- Travaux d'équipement courant (voirie)

Montant du prêt : 100 000,00 F

Durée du prêt : 15 ans Taux d'intérêt : 10,25 % Annuités : 12 589,56 F

- Réparation du groupe scolaire

Montant du prêt : 69 000,00 F Durée du prêt : 15 ans Taux d'intérêt : 10,25 %

Annuités : 9 201,53 F

CREDIT AGRICOLE :

- Electrification rurale

Montant du prêt : 47 750,00 F Durée du prêt : 12 ans

Taux d'intérêt : 9,75 %

Annuités : 6 922,35 F

- Travaux d'assainissement

Montant du prêt : 585 000,00 F

Durée du prêt : 12 ans Taux d'intérêt : 9,75 %

Annuités : 84 807,88 F

Pour réaliser les mêmes travaux sans emprunts, la pression fiscale aurait dûe être multipliée par trois par rapport à celle de 1979. C'est une éventualité irréalisable, même en plusieurs années.

DÉPENSES 1979

Le compte administratif 1979 ayant été clos, il nous est possible de vous informer, par catégories de dépenses, des sommes payées au titre de cet exercice pour permettre le fonctionnement des services ou pour la réalisation de travaux d'équipement.

Dans l'ordre d'importance, il a été dépensé 243 366 F pour les Sports et Loisirs : l'aménagement du stade ayant coûté, cette année, la somme de 190 409,56 F, la différence étant la participation communale à la dépense Piscine et diverses subventions à caractère sportif ou de loisir.

Le remboursement des emprunts, capital et intérêts, ont fait l'objet d'une dépense de 186 899,17 F. On peut voir dans ce bulletin la liste des nouveaux emprunts 1980 et leur mode de remboursement et constater que ce chapitre ne sera pas allégé dans les années à venir. C'est la situation des communes pauvres qui grandissent rapidement et qui doivent s'équiper pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La voirie a coûté 149 258,22 F à la collectivité. Cette dépense regroupe l'entretien et la réfection de nos routes communales, les salaires des employés qui entretiennent ces voies, le curage des fossés et le nettoyage des bordures, ainsi que les factures de produits divers ayant un rapport à la voirie.

La gestion et l'administration ont fait l'objet d'une dépense de 131 208,04 F. Dans cette rubrique sont comptabilisés les fournitures de bureau, l'achat d'un photocopieur (6 528,33 F), les salaires et indemnités de fonctions, les assurances (2 578,25 F) et des participations et contingents, dont le contingent au service d'incendie (7 627,50 F).

Le renforcement du réseau d'électrification rurale a coûté 124 474,43 F au titre de cet exercice.

La dépense pour l'école communale a été de 65 330,21 F. Ce chiffre tient compte des fournitures scolaires (7 761,17 F), des salaires du
personnel communal qui travaille à l'école, de
l'achat et l'entretien du matériel scolaire et des
indemnités de logement. Dans la rubrique "bâtiments"
de ce bulletin, on trouvera une grosse dépense pour
l'année 1980 relative à l'entretien et l'amélioration du groupe scolaire.

Pour le fonctionnement des C. E. S. et l'apprentissage des jeunes, la commune a versé la somme de 11 880,63 F.

L'action sociale a fait l'objet d'une dépense de 69 440,03 F. L'aide médicale, à elle seule, ayant coûté 54 186,14 F, le reste de la dépense étant des subventions à des organismes sociaux et le repas et colis des personnes du troisième âge de CHUZELLES.

Il a été dépensé 25 133,48 F pour la cantine scolaire, salaires, achat de matériel, entretien.

L'enlèvement des ordures ménagères et l'entretien de la décharge a demandé une dépense de 37 602,23 F.

La consommation d'énergie électrique et l'entretien de l'éclairage public ont été facturés pour un montant de 18 966.87 F.

Les charges sociales dûes pour le total des salaires versés ont été réglées pour un montant de 59 965,71 F et ne sont ventilées dans aucun des chapitres déjà cités.

La facture de carburant chauffage s'est élevée à 13 967,40 F et cette somme n'est pas comptabilisée dans les dépenses de l'école et de la mairie.

La réparation du toit de l'église, endommagée par le vent, a coûtée 4 029,92 F.

Il a été alloué des subventions aux associations locales ou d'intérêt nationnal pour un total de 7 820 F.

Le Mille Club a fait l'objet d'une dépense de 47 363,76 F pour l'achat d'une partie non prévue par la dotation de l'Etat et le début des travaux d'implantation.

in the contract of the contrac

En 1980, la participation de la commune aux frais de la piscine de VILLETTE-DE-VIENNE a été de 59 950,78 F et celle au S. M. E. S. S. A. V. (C. E. S.) de 57 120,34 F + 2 036,16 F au lycée technique de VIENNE.

SUBVENTIONS 1980

SUBVENTIONS allouées au titre de l'année 1980 aux diverses associations ou sociétés par décision du Conseil Municipal en date du 3I octobre 1980 .

- Association familiale de Chuzelles	200	F
- Amis de la Bibliothèque de prêts	50	
- Chambre de métiers de Vienne	660	
- Comité antituberculeux de l'Isère	50	
- Comité anticancéreux de l'Isère	IOO	
- Oeuvre des pupilles de l'école	50	
- Association des Paralysés de France	50	
- Fédération des oeuvres laigues	50	\mathbb{F}^{r}
- Section départementale du Trésor	50	F
- Habitat rural	50	E'
- A.I.A.D.M.R	000	F
- A.C.C.A. de Chuzelles	400	
- U.F.O.V.A.L.	IOO	
- Prývention routière	50	
- Bibliothèque pédagogique de Vienne	E00	
- Association Canoë-Kayak I		
- Association du Football-Club Chuzelles I		
- Etoile sportive de la Sévenne	400	Ħ.
- Ass. Maires et Adjoints Cantons Vienne	IOO	\mathbb{F}
- Ass. Conseillères Municipales Isère	50	F
- Club des Anciens "Le Trait d'Union"	300	F
- Ass. d'Education populaire - assistance	600	
- Société Protectrice Animaux LYON	T50	
- A.F.I.P.A.B.I.N.	100	
The Manual Control of the Control of	100	F.

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

Le Jury de l'arrondissement de Vienne ayant effectué sa visite le I9 Juillet chez les concurrents sélectionnés par le jury communal lors de sa première tournée, seul Monsieur ROYET Pierre fut retenu par le Jury de l'arrondissement, mais déclassé en septembre par le Jury départemental en raison de la profession de ses fils.

Le Concours communal des maisons fleuries a été reconduit pour la 2ème année consécutive.

La cérémonie de remise des prix à été organisée salle de la mairie le dimanche 23 Novembre 80.

Monsieur Chaintreuil a tout d'abord exprimé sa satisfaction de constater que pour cette 2ème année, le fleurissement de la commune avait été suivi par un nombre important de foyers. Puis, il remercia tous les participants ainsi que Messieurs BOURGUIGNON, ROYET, GONIM, PLANTIER, responsables du fleurissement. Il encouragea d'autre part tous les non - inscrits dont les noms suivent:

Mesdames ou Messieurs DURIF Georges, TARDY Marie-Louise GUITOUT Jacques, FOREST Albert, REGAL Joseph, FAURE Maurice, THEVENON Robert, BOURNE René, DRUNET Jean, THEVENOT Christian. Le Jury les avait remarqués lors de sa visite, ils furent invités à participer au vin d'honneur.

Monsieur Chaintreuil souhaita de voir les Chuzellois poursuivre leur effort en 8I, pour le plaisir de tous.

Monsieur Plantier au nom du Jury remercia à son tour toutes les personnes présentes et excusa celles qui n'avaient pu se libérer. Il précisa les difficultés rencontrées pour classer les concurrents en raison des différentes appréciations des membres du Jury, (certains ne purent être départagés), si bien qu'après 2 tournées en juillet et septembre, il fut décidé de classer les concurrents en cinq catégories. Il souligne entre autre que Messieurs Chaintreuil, Royet et Plantier Joseph s'étaient retirés du concours.

Puis vint le moment de la distribution des prix municipaux : de magnifiques plantes vertes et des bons d'achats à faire valoir chez Messieurs BOURGUIGNOU ou ROYET. Ces prix furent remis par Madame Bourguignon aux lauréats de chaque catégorie :

- JARDINS INTERIEURS :

- 1º MEUNIER André
- 2º BRUN Antoine
- 3º BOUCHER Pierre
- 4º TAVERNIER Michel

- JARDINS VISIBLES de la Voie Publique :

- I ex-aequo : PRAS Marcel et TALBOURDET Jean
- 3º PLANTIER Roger
- 49 PORTALES Nax
- 5º ex-aequo : HYVERNAT Claudius et GAY Eugène.

- TERRASSES et BALCONS :

- I? BONNET Jean
- 2º CLERC Albert

- BORDURES sur voie publique :

- Iº PALIN Henri
- 2º ex-aequo : LODIER Henri et CHENAVIER Paul

- FERKE FLEURIE :

Iº GONIN Antoine

En outre, Monsieur Plantier distribua à chaque concurrent un bon d'achat offert gracieusement par Monsieur BOURGUIGNON, et précisa que Monsieur ROYET, qui n'avait pu participer à la cérémonie, avait l'intention de faciliter la tâche des concurrents au concours départemental I98I. Eachant que deux concurrents par catégorie seront visités par le Jury départemental et que ces derniers bénéficieront alors de l'aide de Monsieur ROYET, il leur sera demandé de se retirer du concours communal.

Monsieur BOURGUIGNON au nom de l'assistance remercia Monsieur PLANTIER Jh fondateur de ce concours.

Un vin d'honneur offert par la municipalité et servi par Madame Chardon, clôtura cette bien sympathique manifestation, avant que l'on se quitte, chacun ayant la ferme intention de faire encore mieux en l'année 8I.

N'oubliez pas de vous inscrire dès maintenant, pour l'année SI soit en Mairie, soit auprès d'un membre du Jury.

Pour tout renseignement les membres du Jury sont à votre disposition.

0-0-0-0-0-0-

il a été délivré I5 permis de construire concernant des maisons indivi-Depuis la parution de notre dernier bulletin d'information, duelles ou des modifications de bâtiments existants.

Le tabléau ci-après en indique la répartition.

	C. S. C.	The production of the second o	The state of the s
Date de dépôt	NOW et	Prénom du	NATURE de la
en Mairie	Pétiti	Pétitionnaire.	Construction
02.02.1980	ROUX	Jules	Garage en annexe
I8.02.1980	Vve ABATTU	Jules	Poulailler + abri de jardin
22.02.1980	ABEL COLMDOZ	Joseph	Aménagement intérieur et extérieur d'un bâtiment existant.
20.03.1980.	EPARVIER	Gilbert	Maison individuelle
04.04.1980	MARCELIN	Hélène	Meison individuelle
10.04.1980	CHENAMEER	Paul	Addition d'une pièce à un bâtiment existent et construction d'une terrasse.
11.04.1980	RICHARD	Pierre	Création d'un logement dans un bâtiment existant.
	AVALLET	Bernard	Changement d'ouvertures déjà existantes.
IB.04.1980	FUSCO	Jean François	Waison individuelle
	ROMET	Louis	Waison individuelle
09.06.1980	POULET	Germaine	Agrandissement d'ouvertures déjà existentes.
0361.70.10	DREWNOWICZ	Wichel	Maison individuelle
18.07.1980	PERROUD	Jean Claude	Extension d'un bâtiment existant.
26	MOWNESSIN	ARmand	Salle de Jeux (modifications au permis Nº 79.50857).
04.10.1980	VARTANIAN	André	Modification de limite entre
			F

RECENSEMENT 1975

Au dernier recensement de 1975, la commune de Chuzelles comptait 1.017 Habitants, dont 521 Hommes et 496 Femmes. Le nombre des actifs était de 423 soit : 41,63 %. Les tableaux suivants vous donnent différents renseignements sur les Chuzelloises et Chuzellois : diplomes, métiers, ménages et résidences :

A/ DIPLOMES d'ENSEIGNEMENT GENERAL :

Population de I7 Ans ou plus, ni scolaire, ni apprentie

			,
DIPLOMES	les 2	sexe masculin	sexe féminin
Certificat d'études primaires.	335	165	170
B.E.P.C. ou B.E. ou B.E.P.S.	60	26	32
Baccalsuréat ou brevet supérieur	. 25	I4 :	II
Diplome de niveau supérieur ou baccalauréat	23	. I2	II.
		_	

B / DIPLOMES d'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ou TECHNIQUE :

- Population de I7 Ans ou plus, ni scolaire, ni apprentie:

DIPLOMES	les 2 sexes	sexe masculin	sexe féminin
C.A.P. ou équivalent, brevets professionnels.	II9	71	48
Diplomes techniques, supérieur ou égal au baccalaurést.	ZI	I4	7
Autres diplomes	I4	II	3

C/ POPULATION TOTALE par SEXE et CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE.

		-	
Catégorie socio- professionnelle	les. 2 sexes	sexe masculin	sexe féminin
Agriculteurs Exploitants	66	43	23
Industriels, artisans, commerçants.	60	40	50
Professions libérales (cadres) -supérieurs & moyens-	171	90	81
Employés, ouvriers, OS + 0.2.	453	309	I44
Autres catégories, - I6 Ans + 65 ans et les non actifs.	267	I24	143

D/ MENAGES SUIVANT le NOMBRE de PERSONNES et le

The said of the sa

Type de MENAGE.

TYPE de MENAGE.	NOMBRE DE PERSONNES et GENRE de MENAGES	Nombre de Ménages
l personne	(TOTAL) dont I7 personnes de - de 65ans (dont I4 personnes de 65 ans et +	3Ï
Y 1.	TOTAL)dont I5 Couples de - de 35 ans (dont 26 couples de 35 A 64 ans)dont I6 Couples de 65 ans et +	67 -
3 personnes	TOWAT .	72
4 personnes	(TOTAL)dont 57 Couples avec 2 enfants	69
5 personnes	(TOTAL)dont 26 Couples avec 3 enfants	,39
6 personnes	(TOTAL) dont I3 couples avec 4 enfants (ou plus	24
* 8		
	TOTAL	302 Mónages
Y		- -

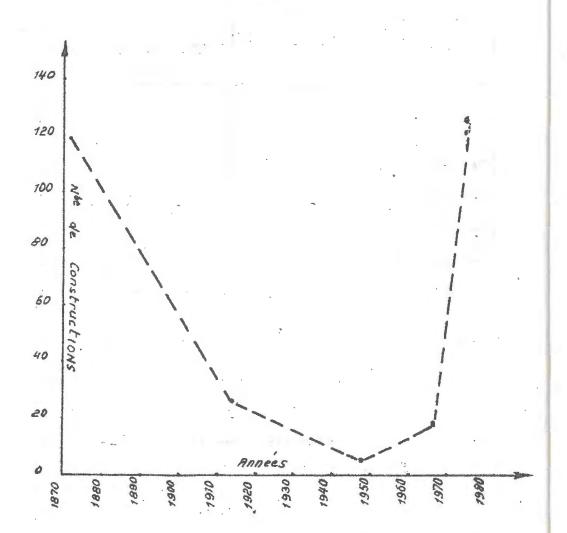
E/ LES RESIDENCES PRINCIPALES

Année d'achèvement de l'immeuble	TOTAL des Résidences principales.
AVANT 1871	II9
de I87I A I9I4	24
de I9I5 A I948	. 5
de 1949 A 1961	.7
de 1962 A 1967	19
de 1968 A 1975	128

COURBE DE LA PROGRESSION DES CONSTRUCTIONS

des HABITATIONS.

de I871 A 1975



VOIRIE

Le programme voirie de notre commune est très chargé en reison de l'importance des voies à entretenir.

Tous les travaux prévus sur notre dernier bulletin ont été effectués.

Les pluies diluviennes de cet été ont entrainé des travaux supplémentaires qui se sont greffés sur un budget déjà bien grevé en cette année 80. Le chemin des Rivoires a du être goudronné sur sa première partie, tous les travaux effectués précédemment n'ayant pu résister à sa forte déclivité.

Le tracto-pelle du Syndicat SIVOM a été utilisé par la commune durant trois semaines pour les travaux cités ci-dessous :

- Curage des fossés,
- Remise en état du chemin de la Forêt avec décapage et apport de gravier tout venant et concassé rendant ce chemin désormais très praticable, car il n'est pas envisageable de le goudronner tant que toutes les constructions ne seront pas terminées.

- 190
- Apport de 20 Cm de tout venant sur le parking du Mille Club, après décapage et transport de la terre enlevée au nouveau terrain de Sport.
- Au carrefour des Serpaizières, la pose de trois tuyaux supplémentaires à ceux existants déjà, nécessitait auparavant le curage des fossés, ce dernier n'a pu être effectué car il était impossible de pénétrer dans les champs. Ces travaux sont donc momentanément suspendus.
- Le Bief : pour éviter son débordement par forte pluie qui cause de gros dé ats sur la voie communale et sur les propriétés des riverains, sans oublier les risques d'accident, un premier curage a été exécuté sur la majeure partie de sa longueur avec le tractopelle, ce qui a représenté 32 Heures de travail auxquelles s'ajoute le transport de la terre.
- Une réunion a eu lieu salle de la Mairie le I8 novembre, entre le représentant Monsieur BEAUME de la D.D.A., ainsi que la commission Voirie et des propriétaires riverains, afin de trouver une solution au différend qui opposait les propriétaires riverains au conseil Municipal depuis bon nombre d'années. Finalement les participants à cette réunion sont tombés

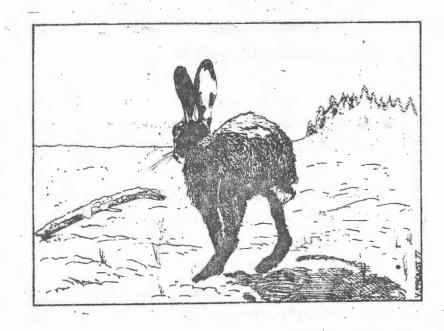
d'accord : chaque propriétaire a accepté de cèder gratuitement à la commune le Bief et la parcelle entre la route et ce dernier, ainsi la municipalité peut poursuivre librement par étape les travaux commencés et l'entretien du Bief dans les années à venir. A la fin de la réunion, une visite sur place a permis de clarifier quelques points encore litigieux.

- Suite aux travaux du renforcement en eau potable et aux travaux d'assainissement, le carrefour du chemin de Boussole sera amélioré.
- Elagage: l'élagueuse a parcouru notre commune deux fois ce qui permet de conserver les bordures et talus bien dégagés.
- Un débroussaillage a été effectué ces derniers mois afin de supprimer buissons et branches genant la circulation.
- Les études pour le pont de la Sévenne se poursuivent, le projet devrait se réaliser dans des conditions raisonnables.

CHASSE

LES PERMIS DE CHASSE

Pour l'année 1980-1981, il a été délivré : 138 permis de chasse, chiffre en parfaite stabilité : puisqu'il était de 139 pour l'année 1979-1980.



BATIMENTS

Au cours de cette année 1980, ont été exécutés plusieurs travaux concernant les bâtiments:

- Remplacement de toute l'installation électrique à partir du tableau de comptage existant.
- Pose de luminaires fluorescents type éducation nationale dans les salles de classe et atelier enseignement ménager.
- Pose de bloc autonome de sécurité pour balisage des voies de dégagement.
- Pose d'une alarme incendie, type "Ville de
- Pose d'une sonnerie d'entrée et fin de clas-
- Pose d'un circuit de terre.

 Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise

 EPERTHENER pour un montant total T. T. C. de 76 714,88

Groupe scolaire, Peinture :

L'entrprise FANTONI a été sollicitée pour la réfection des peintures des forgets chassis, fenêtres, portes, garage et W. C. pour un montant total T. T. C. de 14 310, 02 F.

Mairie :

Par deux fois, notre mairie a été visitée par des cambrioleurs provoquant des dégâts ; Afin d'éviter de nouvelle surprise de ce genre, le Conseil Muni-

cipal fait poser, par l'entreprise MARTIN, un rideau métallique de protection dans le hall d'entrée et des défenses aux fenêtres, côté place publique. pour un montant T. T. C. de 5 833.00 F. Remplacement des trois portes brisées par des vandales aux W. C. publiques, sans que les auteurs de ces dépradations n'en tirent profit : Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise de menuiserie BOULE pour un montant T. T. C. de 1 370,04 F.

Ancienne école :

Le Conseil Municipal décide l'aménagement de cette salle par la pose d'une porte-balcon sur la cour et la réfection des W. C. existants. Cette salle sera destinée aux activités du Club des Anciens. A l'intérieur, il faudra prévoir la réfection de la peinture et l'installation d'un chauffage. Ecole :

La barrière de protection de la cour de l'école. côté route départementale, se trouve en très mauvais état, dû à son ancienneté. Le Conseil Municipal décide d'effectuer son remplacement. Cimetière :

Une partie du mur de clôture s'est effondré, côté sud: Le Conseil Municipal devra envisager la reconstruction du mur existant.

Mise en conformité comprenant l'installation automatique et sécurité ainsi que l'éclairage intérieur et couloir. Ces travaux seront exécutés par l'entreprise GONNET de LYON, titulaire du contrat entretien.

CACOTTANA A A TOM

ELECTRIFICATION

Le renforcement du réseau électrique communal inscrit au programme 1980 du département pour un montant de 305 000 Francs verra les travaux s'effectuer au cours des prochains mois.

- 1°) Poste du Village : Construction d'un transformateur, en dur, de 160 KWA en remplacement de celui de 100 KWA existant sur poteau, à côté de l'abri de car, vers le chemin des Martinières.
- 2°) Le Cloutrier : Construction d'un transformateur de 50 KWA sur poteau, à proximité de la maison BUTHION.
- 3°) Thiers: Construction d'une ligne moyenne tension et d'un transformateur de 50 KWA sur poteau à proximité de la maison GACHE et l'installation d'une lampe d'éclairage publique au carrefour.
- 4°) Poste des Pins : Renforcement du réseau existant jusqu'à la maison LABROUAS.
- 5°) Poste des Martinières : renforcement vers le château de la Martinière et construction d'une ligne pour alimenter la ferme de Grange Neuve.

DISPOSITIF DE FINANCEMENT

Dépense subventionnelle	305	000	F
Subvention du département au taux de	0.47	500	901
70 %	213	500	Fe.

Affectation de la T. V. A. récupérable sur les travaux et sur les honoraires	45 646 F
Participation de la collectivité	45 854 F
Participation E. D. F. pour les tra- vaux en liaison avec la commune de COMMUNAY (régime urbain)	20 000 F
TOTAL	325 000 F



11 NOVEMBRE 1980

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ayant invité les Anciens Combattants, les enfants des Ecoles et la population à participer à la cérémonie du II novembre, c'est une foule recueillie qui se retrouvait pour cette commémoration.

Monsieur CARCSL Joannès, ancien de 14 - 18, faisait tout d'abord l'appel aux morts.

Puis, tour à tour, Monsieur CHAINTREUIL, Maire, et Monsieur FARAULT, Président de la F.M.A.C.A., déposaient une gerbe au pied du monument.

Monsieur CHAINTREUIL prensit la parole et, après avoir évoqué les larmes et les souffrancs engendrées par les guerres, souhaitait voir règner la paix dans le monde entier. "A nous d'oeuvrer en ce sens, toujours, de travailler pour que les peuples se connaissent mieux, se respectent, s'estiment. Apprenons à nos enfants à détester la violence, à aimer autrui sans distinction de nation ou de race."

Un vin d'honneur, servi au café Chardon, unissait jeunes et vieux, anciens de toutes les guerres et c'est dans une ambiance de camaraderie, voire d'amitié, que se terminait cette matinée du souvenir, SEANCE DU 28 JUIN 1980

TAXE D'HABITATION: Le Conseil Municipal décide de s'en tenir aux abattements obligatoires pour charge de famille.

TAXE FONCIERE: aucune majoration des bases d'imposition.

TAXE PROFESSIONNELLE:

La cotisation minimale sera calculée sur les 2/3 de la taxe d'habitation correspondant à la valeur locative moyenne communale.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : institution de cette taxe à compter du ler Janvier 1981.

VESTIAIRES DU STADE :

Monsieur l'Inspecteur Départemental de Jeunesse et Sports fait savoir que le montant maximum de la dépense subventionnable est de 200 000 francs / Le Conseil municipal maintient son projet.

PONT SUR LA SEVENNE :

Aucune décision ne sera prise sans la confirmation d'une subvention de I50 000 francs :

RIMPLACEMENT DES PORTES W.C. : Devis M. Boule accepté.

SEANCE DU 31 OCTOBRE 1980

BUDGET SUPPLEMENTAIRE : Le C.M. vote ce budget qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la. somme de I 689 767,46 Francs (fonctionnement: 75 000,00 Francs, investissement : I 614 767,46 francs) P.O.S. : avis favorable concernant les modifications du POS relatives à certaines parcelles de terrain des lieux-dits Saint-Maurice et Village-Sud classées S.M.E.S.S.A.V. : Le C.M. nomme ses délégués , savoir: M. CHAINTREUIL, titulaire, M. PLANTIER, suppléant. ASSAINISSEMENT : travaux commencés aux hameaux de Pauphile et de Boussole / Les droits de raccordement. au réseau seront fixés lors d'une prochaine séance . ELECTRIFICATION RURALE : demande de concours de la D.D.A. pour travaux d'électrification rurale à réaliser en 1980-1981 (Programme 1980) TUERIE de volailles, lapins et chevreaux (demande de Monsieur Roger BUTHION). Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que les mesures prescrites par les services d'hygiène, vétérinaires et de l'équipement soient strictement respectées afin d'éviter toutes nuisances. CLASSE PREFABRIQUEE : acceptation de la Convention

à passer avec le département. Redevance annuelle : 2 000 francs .

SUBVENTIONS 1980 : reconduction de celles de 1980, sauf pour l'A.I.A.D.M.R. (subvention portée à 3 000 F) MILLE CLUB : approbation du règlement intérieur et du tarif de location (voir dans ce bulletin) CHAUFFAGE DES LOGEMENTS DES INSTITUTEURS :

La redevance annuelle pour consommation de F.O.D. des instituteurs bénéficiaires du chauffage est fixée à un forfait de I 250 litres (par année scolaire)
PROFESSEUR DE MUSIQUE: Monsieur MARIN Gilles est nommé professeur de musique en remplacement de Mme FAVRE pour la durée du congé de maternité de cette dernière.
PARENTS D'ELEVES: Le C.M. émet un avis défavorable concernant la nomination d'un moniteur d'éducation physique et la création d'études. Il constate l'impossibilité de faciliter le stationnement des voitures aux heures d'entrée ou de sortie des élèves, le parking de la place ne pouvant être agrandi.
PERSONNES AGRES: Repas des anciens et distribution de calie cent prévue comme les appréses présédentes.

de colis sont prévus comme les années précédentes.

STADE

LE STADE de FOOTBALL

Au cours des six derniers mois l'activité auprès du stade de football a été ralentie. L'Entreprise ROMET s'est chargé de l'arrosage et de la tonte de la pelouse au printemps et cet été. Le main courante a été posée par cette entreprise. Le passage permettent d'effectuer le tour du terrain sux futurs spectateurs est également réalisé. Un parking provisoire a été aménagé lors d'un activité annexe, il sera terminé ultérieurement. Le Conseil municipal a voté le principe d'un projet de vestiaires, le cabinet Chioso de Vienne est chargé de l'étude. Une demande d'inscription au programme départemental de Jeunesse et Sport est faite. Jusqu'à l'état actuel d'avancement des travaux, il est a noté un dépassement d'un peu plus de 40.000,00 Fr sur les devis primitifs.

DIVERS

Une Chuzellois avait trouvé une certaine somme d'argent. Elle a eu la gentillesse de la répartir entre le Club des Anciens, la Cantine scolaire et le Sou des Ecoles /

REPAS DU 3º AGE

Contrairement aux années précédentes le repas n'aura pas lieu en décembre. Les fêtes de fin d'année étant souvent l'occasion de réveillon et bons diners, la municipalité a préfèré le reporter au I Janvier 1981. Seront invités toutes les personnes de la commune nées avant 1916 avec leur conjoint quelque soit son âge et les personnes vivant seules à partir de 60 ans.

C'est le chef Jo. GINOT le sympathique restaurateur de Chuzelles qui aura la charge de préparer le fin menu "pas trop menu quand même" et qui sera servi par de gracieuses dames dans la grande salle du Milleclub.

Souhaitons à tous les convives de se réunir dans une bonne ambiance et avec l'entrain que nous leur connaissons de passer ainsi une agréable journée.

Pour les anciens de plus de 70 ans n'ayant pu participer au repas, les conseillers municipaux confectionneront et distribueront un colis de gâteries ainsi qu'aux personnes qui seraient malheureusement hospitalisées à cette date.

ETAT CIVIL

- NAISSANCES -

GARDE Oriane

née le II février à Sainte-Colombe 69

COMTE Bertrand

né le I2 février à Lyon 4° arrt 69

BRAT Julien

né le 2 avril à Sainte-Colombe 69

HYVERNAT Nicolas Jacques Roger

né le 23 avril à Sainte-Colombe 69

BOURGUIGNON Emilie Nelsie

née le 3 mai à Lyon 6° arrt 69

MARTIN Jodie .

née le 6 mai à Sainte-Colombe 69

FOURNIER Wikael

né le 6 juin à Vienne 38

DIGONNET Lionel Robert

no le I2 juillet à Vénissieux 69

VERRIER Sandra

née le 3I juillet à Vénissieux 69

LARCEAU Josselin Pascal Jean

né le I5 août à Sainte-Colombe 69

BOREL Marion Cécile Angélina

née le 3 septembre à Sainte-Colombe 69

CANAL Chislain Georges Louis

né le 3I octobre à Vienne 38

BAILLY

Jean-Pierre Francis Georges

& DEMANDRE

Patricia Marie le 2 février

FERRARIS

Gilles Robert Claude

S. BROYART

Gisèle Paulette

le I5 mars

DIAZ

Gilbert Guillaume

& THEVENON

Rose Trinité Antoinette le I4 juin

ROCHE

Hervé René André

& CHAREYRE

Pascale Monique le 13 septembre

ALLARD

Jacques Jean Charles

& GONZALES

Véronique

1e 8 novembre

- DECES -

HERITANDES

Rosa da Conceição , épouse DA COSTA décédée le 21 janvier à Lyon 8°, à 1'âge de 37 ans.

JACSERAND

Marcelle Jeanne , épouse BOTELLA décédée le 4 mai à Chuzelles, à l'âge de 50 ans.

DESGRANGES

Louis

décédé le I4 mai à Chuzelles , à l'âge de 63 ans.

CARRET

André Lucien

décédé le 22 juin à Chuzelles , à l'âge de 78 ans.

MATHIEU

Anne-Marie Germaine , veuve POULET décédée le 21 octobre à Lyon 4° , à 1'âge de 71 ans.

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT

ouvert : le LUNDI de 17 H 30 à 19 H 30 le JEUDI de 9 H à 12 H le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30

PERMANENCES DES ELUS

le LUNDI : Monsieur PLANTIER Joseph, adjoint

Monsieur FARAULT Georges, adjoint

le JEUDI : Monsieur CHAINTREUIL Jean , Maire.

le VENDREDI: Monsieur CARRET Pierre, Ier adjoint.

" i 1/2.

SEC-URITE SOCIALE

Par décision de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale et d'Assurance Maladie de Vienne, la permanence du jeudi matin est supprimée depuis le 4 décembre en raison du trop petit nombre d'assurés sociaux s'y présentant.

A NOTER:

TELEPHONE MAIRIE : (74) 85.30.13.

TELEPHONE GROUPE SCOLAIRE: (74) 85.41.77.

DEMANDEURS D'EMPLOI.

Pointages , premier semestre 1981 :

Jeudi 8 Lundi JANVIER : 19 Vendredi 6 Jeudi FEVRIER : Vendredi 6 Jeudi MARS vendredi 3 Vendredi I7 AVRIL Jeudi 7 Lundi 18 MAI Vendredi 5 Jeudi I8 JUIN

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

Elle est obligatoire pour tout Français né avant le Ier mars 1963. Les demandes sont reçues en mairie toute l'année, mais les seules demandes déposées avant le 3I décembre donnent lieu à une inscription permettant de voter l'année suivante.

Les personnes non encore inscrites ayant une attache dans la commune (attache résultant soit du domicile, soit de la résidence de plus de 6 mois, soit de l'inscription à l'une des contributions directes communales) sont invitées à se présenter au secrétariat avant la date indiquée, aucune inscription n'ayant lieu d'office.

CARTES NATIONALES D'IDENTITE . PASSEPORTS .

Par une récente cirdulaire, Monsieur le PREFET précise que désormais toute demande de passeport ou carte nationale d'identité devra obligatoirement parvenir par courrier au Service intéressé.

En conséquence, prévoir un délai suffisant (une semaine au moins) pour l'obtention de ces pièces.

How 1981

Bulletin tiré à 420 exemplaires et distribué gratuitement dans chaque foyer de Chuzelles

Dépôt légal DECEMBRE 1980